

NOTE D'INFORMATION DECONFINEMENT

Madame, Monsieur,

Nous espérons tout d'abord que vous et vos proches vous portez bien en cette période délicate.

Ayant pu assurer la continuité de nos services à distance, nous allons pouvoir désormais ajuster notre mode de fonctionnement.

Au vu des dernières annonces gouvernementales et du déconfinement progressif, notre agence est en droit d'ouvrir au public mais selon **certaines conditions strictes**.

Nous pourrions donc vous accueillir de nouveau mais selon un protocole sanitaire à respecter.

Voici un résumé de ce protocole, que vous trouverez également sur votre extranet en courrier divers et affiché à l'agence :

- **Un rendez-vous préalable devra être pris avec nos services pour pouvoir entrer à l'agence.** Si des documents sont à nous transmettre (courriers, documents sinistres, chèques bien que le virement soit à privilégier svp etc.), vous devez utiliser notre boîte aux lettres qui se trouvent à l'entrée de l'impasse où se trouve nos bureaux.
Nous restons évidemment joignables par téléphone pour toute demande que vous pourrez avoir et ce procédé doit rester la règle, **le rendez-vous physique devant rester l'exception.**
- Si un rendez-vous est pris, une seule personne extérieure à l'agence ne peut entrer et **cette dernière devra se munir d'un masque et apporter son propre stylo.**
- A l'entrée de l'agence, du gel hydroalcoolique sera disponible et devra être obligatoirement utilisé en entrant et en sortant.
- **La distanciation (un mètre minimum) et les gestes barrières devront être respectés**, un marquage au sol est notamment présent, à cet effet, dans l'agence.
- Nous comptons sur vous afin que la sécurité de chacun soit assurée par le respect de cette procédure.

ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales n'ayant pu se tenir sont reportées à une date ultérieure (dernier trimestre 2020). Les salles n'étant pas louables et les rassemblements de plus de 10 personnes étant prohibés, leur tenue est effectivement rendue impossible.

La tenue par visioconférence n'est pas encore rendue possible elle non plus, cette option devant être votée avant sa mise en place.

Nous reviendrons vers vous dès que la situation le permettra et vous assurons d'œuvrer au mieux avec votre conseil syndical.

Enfin, le Gouvernement a prolongé les mandats de syndic par diverses ordonnances et donc aucune crainte n'est à avoir concernant ce point. **La résidence est juridiquement pourvue d'un syndic.**

PARTIES COMMUNES

Les interventions de professionnels reprennent peu à peu et nous vous demandons de poursuivre l'application des gestes barrières à leur égard également. Que ce soit pour les entretiens de parties communes sous contrat ou pour des interventions ponctuelles, les professionnels doivent pouvoir également être assuré de leur sécurité.

Il en est de même pour nos services, qui seraient amenés, si besoin est, à se déplacer sur votre résidence.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- éviter les rassemblements et les limiter à 10 personnes,
- de porter un masque dans la mesure du possible, comme le conseille les autorités sanitaires,
- de vous laver les mains au maximum avant et après avoir touché des éléments des parties communes (poignées de portes, boutons d'ascenseurs etc.)
- de privilégier les escaliers à l'ascenseur quand une personne y est déjà présente

Ces règles de bon sens sont impératives afin de vous protéger et de protéger votre entourage et nous comptons sur vous pour que la sécurité de chacun soit assurée au maximum.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Prenez soin de vous.

Le syndic.